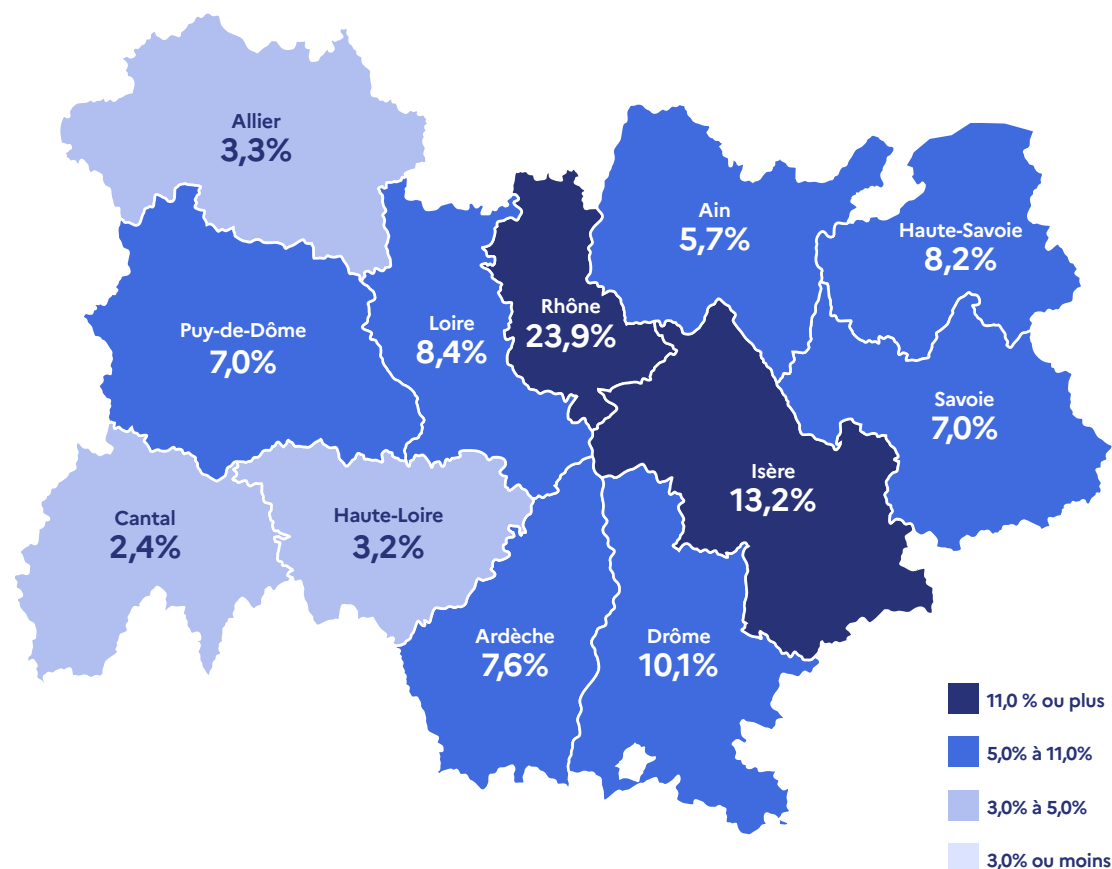


# Carte de l'observatoire de l'emploi Spectacle

## Les employeurs relevant des annexes 8 et 10 en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024

- La région Auvergne-Rhône-Alpes compte **15 198** employeurs avec au moins une heure d'activité en 2024.
- Le département du Rhône concentre à lui seul **23,9%** des employeurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- À l'opposé, le département du Cantal compte **2,4%** des employeurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



**Définition :** Un employeur relève du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage dès lors qu'il emploie sous contrat à durée déterminée au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle).